L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS
MERCREDI, 3 JANVIER 1894.

Mort de M. A. B. Dantonet.

La mort frappe partout, en ce moment, sans discernement, à tort et à travers, "dans le tas," comme on dit vulgairement, et ses coups, mal dirigés, tombent presque toujours sur ceux qu'elle devrait épargner. Exemple, M. A. B. Dantonet, qui avait une nombreuse famille—une femme et six enfants ; qui avait une position grâce à laquelle il lui était possible d'élever convenablement ses enfants, ses filles surtout : il était le fils d'un musicien qui a laissé d'excellents souvenirs à la Nouvelle Orléans, et le neveu d'un violoncelliste d'une remarquable valeur. Celui que le monde musical de la Nouvelle Orléans vient de perdre était lui-même un violoniste distingué, au même temps qu'un fonctionnaire honnête et capable. Il a longtempe fait partie du personnel de l'administration des phares, et de celle de la Monnaie. Au moment de sa mort, il appartenait au Département des ingénieurs des Etats-Unis, où il occupait la position de teneur de livres.

Mais c'est surtout comme musicien qu'il s'était fait connaître et apprécier. Il a, pendant quarante ans au moins, appartenu à l'orchestre de l'opéra français—du Théâtre d'Orléans d'abord ; à celui de la rue Bourbon, ensuite et, chose rare, il ne s'est jamais rendu coupable de la moindre infidélité à cette belle et utile institution. A chaque ouverture de saison, on était sûr de trouver M. Dantonet au pupitre des premiers violons, et nous ne croyons pas qu'il ait jamais motivé des critiques, qu'il se soit même jamais fait un ennemi dans le monde artiste, susceptible, ombrageux au suprême degré. Nous en avons eu la preuve hier, à son enterrement, qui avait attiré une masse de musiciens dans laquelle sans exception, régnait profondément attristée de ce décès prématuré.

Il laisse pour pleurer sa perte une veuve éplorée et six enfants, dont un fils et cinq filles dont, heureusement, trois sont mariées et à l'abri du besoin, croyons nous. Nous leur envoyons l'expression de notre douloureuse sympathie.

THEATRE DE L'OPERA.

Manon.

Hier soir, la direction de l'Opéra offrait à ses abonnés une excellente représentation, celle de "l'Africaine." Elle avait en le bon esprit de conserver à Mme Tyda le rôle de Selika, dans lequel elle peut, de temps en temps, déployer les ressources d'une voix fraîche à la fois, pure et chaude ; d'une voix qui a l'heureux privilège de porter le sentiment. Ajoutons qu'à la voix qui, nous le répétons, est d'une rare pureté, elle joint un autre don plus rare encore, celui de comprendre ce qu'elle dit et de le faire comprendre au public.

Nous en dirons autant de M. Devries qui, lui aussi, est un artiste, qui sait se transformer et a l'intelligence des rôles qu'on lui confie. Nous ne nous rappelons pas l'avoir vu ni entendu une seule fois mal poser un personnage et lui donner une fausse physionomie. Bien qu'il ne donne pas dans le rôle de Nelusko les éclats de voix auxquels on a laissé d'habitude nous nous sommes accoutumé, il nous faut tout autant aimer plus de plaisir qu'eux, parce qu'il est toujours dans le vrai et qu'il n'exagère rien.

Il en est de même de M. Gardoni qui est un Don Pedro de premier ordre, ainsi que de M. Barnaud qui a fait hier soir un excellent Grand Inquisiteur.

Quant à Mlle Bloch, elle a obtenu un grand succès dans le rôle d'Inès, qui lui va fort bien.

Nos compliments au corps de ballet qui a fait merveille dans le divertissement du quatrième acte.

Demain, en matinée, "La Petite Mariée," le grand succès de la semaine avec Mmes Lecion et Coste, avec MM. Montfort, Freville, Constance et Jouanne.

On sait que pour les matinées les prix d'entrée sont de 50 cents, et que pour le même prix on peut retenir ses places d'avance partout, même aux avant-scènes, au magasin Werlein.

Demain soir, première représentation à la Nouvelle Orléans, de "Manon," un des plus grands et francs succès de l'Opéra-Comique de Paris.

Le rôle de Manon est tenu par Mme E. Mary, qui sort de l'Opéra Comique de Paris, et qui est une de nos cantatrices favorites.

Nous croyons que les vrais amateurs —et ils sont nombreux à la Nouvelle-Orléans, voudront connaître cet opéra et s'empresseront de se rendre à cette première représentation, une des plus intéressantes de la saison.

On sait que le grand éloge des pas dansés par le corps de ballet et de la mise en scène, qui est splendide et l'œuvre de M. Florentin.

Samedi, le "Trovatore."

Dimanche, en matinée, "Rigoletto" et le soir, "La Dame Blanche". Le programme ne nous dit pas qui remplira le rôle de G. Brown.

GRAND OPERA HOUSE.

Voules-vous passer une soirée agréable, à rire de bon cœur ? allez entendre les "Honeymooners" ; c'est de la musique gaie, vive et pétillante.

Les situations des personnages sont très drôles et surtout quand ce sont des artistes comme Mlle Pauline Hall et M. Richard Golden qui sont en scène. La troupe est nombreuse, choisie et les danseurs et danseuses sont très agréables à voir se trémousser devant la rampe.

THEATRE ST-CHARLES.

Le "Little Tycoon" fait vraiment fureur au Théâtre St-Charles. C'est une de ces pièces qui ne manquent jamais leur effet et font toujours recette. Miss Lee Van Dyck est charmante dans le rôle de Violet—jolie voix, artiste excellente, intelligente surtout.

Elle a obtenu un franc succès, hier, en matinée et le soir. Le reste de la troupe ne laisse rien à désirer. Aussi, les recettes ne font-elles qu'augmenter, à mesure que se multiplient les représentations de "Little Tycoon."

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Autre opéra-bouffe, autre succès que le "Voyage à la Ville Chinoise (A Trip to Chinatown), c'est une des meilleures productions de Hoyt qui soit un artiste, un acteur de premier ordre, admirablement dirigé et qui fait beaucoup rire. "A Trip to Chinatown" est un de ces opéras bouffes qu'il n'est permis à personne d'ignorer.

LES DRAGÉES.

Les étrennes vont remettre les confiseurs à la mode, car les bonbons, notamment les dragées, entrent pour une grande part dans les cadeaux du jour de l'An.

Mais, si tout le monde ou presque tout le monde achète et mange des dragées, bien peu de personnes, sans doute, en connaissent l'inventeur. Combions cette lacune.

L'invention de la dragée est due à Pecquet, confiseur de Louis XV, et voici d'après quelques extraits des "Dépenses du Roy," combien coûtait à cette époque cette nouvelle friandise, qui a résisté à toutes les inventions de la confiserie moderne.

Il Payé au sieur Pecquet la somme de 3,888 livres pour 73 douzaines de boîtes de dragées par lui fournies à l'occasion du baptême de l'enfant de M. de Saint-le Chamand, gentilhomme d'honneur de Monseigneur le comte d'Artois, tenu par le Roy en personne et par Madame Adélaïde, le 23 avril 1775, à raison de 4 livres la boîte, en ce compris 44 livres pour deux gros bouquets, rouets et voyage du confiseur. Cent trente livres pour cent trente boîtes armoiriées à vingt-sept : 198 livres pour rubanes et 12 livres pour les crocheteurs."

En 1771, il reçut des trésoriers du Roi la somme de 19,632 livres.

Pecquet, grâce à son invention, s'enrichit vite.

Mais son bonheur fut assombri par un rival qui s'installa, peu après, rue des Lombards à l'enseigne du "Grand-Mogarque", et qui, par son intrigue et à force de réclame, enleva une partie de la clientèle du malheureux inventeur.

Pecquet ne put se consoler de cette concurrence, et il en mourut de chagrin ce juin 1780.

Deux aimables anarchistes contemplent avec attendrissement les ruines de la Cour des comptes, à Paris.

—Hein ! t'en souviens-tu !

—Pour sûr que je m'en souviens !

—Hoyt qui bel incendie !

—Comme ça flambait !

—Malheureusement, il n'y avait personne dedans !

On demandait à un autiqur s'il aimait danser à la chute d'une pièce.

—Ma foi, non, répondit-il, ça me fait de la peine ; à moins cependant que ce ne soit de l'un de mes propriétaires.

Chronique de la Ville.

Nouvelle-Orléans, 3 Janvier 1894.
Indications pour la Louisiane—Temps : généralement beau—vents du sud plus chauds.

Température du 2 janvier 1894.
Thermomètre E. & L. Claudin, Opticien, No 149 rue de Canal.

Heure Dantonet et Barcome.	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	40	4
Midi	52	10
3 P. M.	58	13
6 P. M.	56	12

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations :

Succession de C. Grosskoff et femme à S. Oteri et S. Reinach, quatre terrains bornés par les rues Washington, Troisième, Zimple et Bardette, $1,220 comptant.

Mutual Loan and Building Company à P. Schaaf un terrain borné par l'avenue Louisiana, les rues Dryades, Toledano et Baronne, $1,300—termes.

Mme M. L. Starcken à S. Oteri et S. Reinach, un tiers borné par les rues Bienville, Conti, White et Dupré, $3,000 comptant.

P. J. Schaefer à Mme J. Mahoney, un terrain borné par les rues Bourgogne, Remparts, Closet et Louise, $1,500 comptant.

A. L. Hasling à F. Martin, deux terrains bornés par les rues Barthelmy, Villeré, Lavergne et Patterson, $5,000 comptant.

Cour Suprême.

A. Clason & Cie. contre la ville, en appel. Jugement confirmé.

C'Etat contre Simon Johnson. Jugement confirmé.

L'Etat contre Maurice Hart, en appel. Le jugement est amendé.

Cour Civile.

Le Bureau d'amortissement contre Thomas Pickett. Jugement en faveur du Board.

Cour Criminelle.

PETIT JURY DE JANVIER.

M. L. Bernard, Nicholas Wagner, Chas. J. Badger, Chas. E Knight, Magnus Pederson, F. W. Freret, Ed. G Grau, J. G. Duncan, Ed. Gauche, J. Prochaska, Julius Gerson, J. J. McCann, James Toole, H. S. Marks, Frank Palfrey, A. H. Hanneman, Ed. Hymann, Asa White, W. M. Peterson, H. A. Lucich, Arthur Martin, Wm. Westhouse, J. Gibbe, Léonce Locheps, G. N. Nobles, W. E. Bradway, René J. Angamar, A. Yuardis, W. J. Riley, F. Casanavette, Elias L. Jones, Eug. E. Esternod, Ed. J. O'Connor, Frank Tranchina, J. O'Meagher, A. Decbar, W. J. Young, J. B Cameron, Albert Cardon, John Hart, M. N. Wisdom, J. D. Burghardt, F. Landolmisy, H. O. Hollander, E. W. Tarby, Jos. S. Doane, Martin Julian, Norton A. Skardon, Wm. Gordon, Louis Marrero, G. Lewis, A. C. Morgan, Sol Loeb, Jacob E. Fisher, L. L. Purvis, Hy Becker, Robert Clay, G. H. Bayhi, Matthew Keppler, Jos. Bennett, Frank Becker, Jacob Wolf, John C. Lamy, Edward Olivier, Ed. Schneider, D. Harper, Anthony Albert, Chas Galennié.

L'affaire Dowling.

L'audition des témoins dans l'affaire Dowling a été reprise hier matin à 10 heures devant la cour de circuit.

L'interrogatoire des témoins à charge a été terminé dans l'après midi et aussitôt a commencé celui des témoins à décharge qui pour la plupart se sont bornés à témoigner de la bonne réputation de Dowling.

Il est probable que l'affaire sera terminée aujourd'hui.

Loterie illégale.

Il faut l'avouer, le désappointement des joueurs de loterie était grand depuis la fermeture des portes de la Loterie de la Louisiane. Les voici consolés, cependant, et cela, pas été long. Les bureaux, qui étaient restés fermés depuis samedi, étaient en effet ouverts de nouveau au public hier matin, et moyennant 25 sous, on pouvait, au lieu d'acheter un billet de loterie, se procurer un bon à prime du "New Orleans Premium Club" dont les conditions restent les mêmes que celles de la défunte loterie. La seule différence, c'est que sous aucun prétexte, le mot de loterie n'est prononcé. Qui se trouve à la tête de cette audacieuse entreprise, on le murmure, mais on n'ose pas encore le dire tout haut. Beaucoup des employés des bureaux de vente n'ont pas osé entreprendre la vente des nouveaux billets, mais il y a eu des audacieux, car on affirme qu'il y avait en ville plus de 80 bureaux ouverts.

La vente n'a pas été très considérable par le fait que le public ignorait la substitution de la nouvelle loterie à l'ancienne, mais étant donné le mystère dont était entourée l'entreprise, il s'est trouvé encore pas mal de curieux pour risquer leur 25 sous. Tous les appareils qui étaient l'accompagnement obligé des anciens bureaux avaient disparu. Plus de boules de loto, plus de pancartes, rien qui annonçât une loterie, mais seulement derrière un bureau un employé qui lui arrivait des chiffres sur les Bons du "Premium Club."

Il est évident que l'affaire va être portée devant les tribunaux et que l'on va en faire un "test case ;" c'est du reste ce que demandent et ce qu'ont prévu les organisateurs.

Plusieurs arrestations ont été opérées et les accusés ont été remis en liberté sous caution.

Ecrasé.

Un homme d'une cinquantaine d'années dont il a été impossible d'établir l'identité, a été écrasé hier matin par un train du Southern Pacific, au pied de la rue des Champs-Elysées. Il traversait la voie lorsque est survenu un train qui l'a renversé.

Ce train se composait de six wagons de marchandises manœuvrés par une locomotive, et celle-ci les faisait reculer lorsque l'inconnu a traversé la voie devant le dernier wagon. Plusieurs personnes ont été témoins de l'accident. Les roues sont passées à la fois sur la tête et les jambes de cet infortuné. La calotte de la tête a été complètement enlevée et broyée, et il a eu les pieds coupés par les roues et une main écrasée.

Le train a été arrêté et on a appelé une voiture d'ambulance, mais la présence des étudiants était inutile, car ce malheureux a succombé aussitôt après avoir été retiré hors de la voie.

Son cadavre horriblement mutilé a été transporté à la morgue dans le wagon de police du 5me precinct et l'enquête a été faite par le coroner Lawrason.

On pense que cet inconnu devait être un ouvrier italien.

Il a été inhumé au Potter's field.

Le conducteur de la mécanicien du train ont été arrêtés et une accusation d'homicide a été portée contre eux.

Collision.

Une voiture de boulanger a fait collision hier matin boin Dryades et Melpomène, avec un jumper qui a été endommagé pour $5.

Dividendes.

La Banque du Commerce vient de déclarer un dividende de 3 pour cent pour le dernier semestre, payable sur demande ; la Banque Nationale Hibernia, un dividende du 5 pour cent pour le dernier semestre, payable à partir du 5 janvier ; la Banque Nationale de la Louisiane, 4 pour cent pour le dernier semestre, payable sur demande ; la Banque du Peuple, 4 pour cent pour le dernier semestre, payable sur demande ; la Banque Nationale de Whitney, 4 pour cent pour un an, payable sur demande ; la Compagnie du chemin de fer de la ville Crescent, trois pour cent pour le dernier semestre, payable à partir du 10 janvier ; la Compagnie du chemin de fer de ville Canal et Claiborne, 2 1|2 pour cent pour le dernier semestre, payable sur demande ; la N. O. City et Lake R. R. Co., 2 1|2 pour cent pour les derniers quatre mois, payable à partir du 10 janvier ; la Compagnie de Lumière Electrique de la Louisiane, "preferred," 3 pour cent pour le dernier trimestre, payable sur demande.

Chute.

A 4 heures P. M., une petite négresse du nom de Victoria Barrow est tombée d'une galerie au No 242 de la rue Conti. Elle ne s'est pas dangereusement blessée.

Mort.

Un nommé H. Weidberger, un aiguilleur du T. P. R. R. a eu une jambe coupée sous les roues d'un train au pied de la rue Terpsichore, et est mort hier à l'Hôpital de Charité. Il était âgé de 40 ans et habitait rue de Chartres, No 525.

CONSEIL MUNICIPAL.

Le meeting régulier du Conseil Municipal a eu lieu hier soir, à sept heures, sous la présidence du maire John Fitzpatrick.

Vingt-six membres étaient présents.

Le message du Maire est comme suit :

1. Rapport du trésorier de la ville pour la semaine finissant le 31 décembre 1893.

2. Communication de l'Association Nationale des Inspecteurs d'Immeubles, qui demandent qu'un délégué de la Nouvelle Orléans soit présent à leur convention annuelle qui doit avoir lieu à Boston, le 13 février 1894.

3. Communication de l'Hon. E. A. O'Sullivan, avocat de la ville, relative à une résolution de M. Clarke dans laquelle celui-ci suggérait une entente à l'amiable dans les divers procès intentés à la ville par les familles des Italiens exécutés par la foule le 14 mars 1891, et au sujet de laquelle on lui avait demandé son opinion.

4. Rapport annuel du Conseil de Police présenté conformément à l'article No 18 de la loi No 63 de 1888.

5. Rapport du commissaire des édifices publics contenant un tableau détaillé du travail exécuté par les prisonniers du Police-Jail, du 26 au 31 décembre 1893.

Respectueusement,
Signé : JOHN FITZPATRICK,
Maire.

Le vote suivant du maire est reçu favorablement par les membres du Conseil :

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
Hôtel-de-Ville, 2 janvier 1894.

Aux membres du Conseil :

Je vous renvoie sans mon approbation une ordonnance adoptée à votre dernier meeting, en vertu de laquelle il était défendu aux Compagnies de chemin de fer de faire manœuvrer leurs locomotives, rue St-Claude, de l'avenue Washington à la rue Press, le dimanche, entre certaines heures.

J'ai refusé de signer cette ordonnance parce que sa mise en vigueur serait une violation de l'article No 4386 des Statuts Revisés des Etats-Unis.

Respectueusement,
JOHN FITZPATRICK,
Maire."

Le secrétaire donne lecture d'un très long message annuel du maire, dans lequel celui-ci félicite les membres du Conseil et les fonctionnaires municipaux des résultats obtenus par eux pendant l'année 1893.

Il cite paiement des appointements arriérés des professeurs des écoles publiques, la construction du Palais de Justice, celle des canaux Melpomène et Camp, le pavage des rues, la réparation des machines à draîner et la perception très satisfaisante des revenus de la ville.

On accepte la démission de O. E. Trezevant, sous-secrétaire du Conseil, et Fred. Deibel est nommé à sa place.

Seize ordonnances relatives aux finances sont adoptées.

On accepte l'offre de $11,000, de Judah Hart, pour l'achat de la vieille prison de Paroisse.

On accepte l'offre de A. D. Gaviro, pour la fourniture des plaques de licences pour l'année 1894.

On adopte une ordonnance remettant en vigueur l'ordonnance No 8,281, C. S., relative au remboursement d'intérêts dus pour taxes au nom de Charles B. Slack.

Le contrôleur est requis de corriger une erreur d'assessement au nom de George A. Waggaman pour l'année 1893.

Le contrôleur est requis de corriger une erreur d'assessement au nom de John L. Byrne, pour l'année 1893.

On approuve les plans présentés par le voyer pour la construction de voies ferrées autour de la rue Circle.

On autorise Daniel Edwards à faire construire une grue mobile devant son établissement.

Ordonnance amendant l'ordonnance No 6401, C. S., par laquelle Albert Lavigne était autorisé à ouvrir une grocerie et taverne, au coin des rues Bienville et Derbigny.

On adopte une ordonnance de M. Harmeyer relative à la plantation d'arbres sur les trottoirs.

Les frères Kieffer sont autorisés à se servir d'une machine à vapeur de trente chevaux dans leur établissement, No 98 rue du Canal.

L'offre de la S. E. M. and Supply Company, pour l'amélioration de l'éclairage de l'Hôtel de Ville, est acceptée.

On adopte une ordonnance, relative à la reconstruction des voies ferrées, autour du Lac Circle.

On autorise Louis J. Dirr à entretenir plusieurs chevaux chez lui, No 78 rue Pleasant.

En vertu d'un certificat du Bureau des Assesseurs, on corrige une erreur d'assessement au nom de James B. Weaver.

Le voyer est requis de fournir des plans et devis pour la réparation du Chemin coquillé, du pont Blanc au pont Noir.

Charles Igau est autorisé à se servir d'un four de boulanger au No 124 de la rue Hôpital.

On autorise H. M. Littel à entretenir plusieurs chevaux chez lui, No 1283 avenue St-Charles.

Le maire est autorisé à nommer un sous-bibliothécaire.

On accepte l'offre de la Fenton Metallic M'fg Co pour la fourniture d'un mobilier en soier pour le Palais de Justice.

Attaqué.

V. Ebrock, un marchand de fruits qui habite coin Septième et St-Tuomse, a été attaqué et battu par deux nègres qui étaient allés lui acheter des fruits.

Le marchand a été tellement violenté que depuis il a gardé le lit. Il a été attaqué lundi soir à 6 heures. Les deux nègres ont été arrêtés.

Rixe.

Une rixe a eu lieu entre Albert Jones, un nègre, et sa femme, hier soir à 5 heures, rue Thérèse, près St-Thomas.

Pendant la lutte, un revolver est tombé de la poche de Jones, et la femme l'ayant ramassé en a tiré trois coups à son mari qui a été atteint au mollet. Elle a été arrêtée.

Dans le fleuve.

Hier matin à 11 heures, une discussion ayant pris naissance entre deux jeunes gens qui étaient à pêcher des bananes sur le fleuve, dans une embarcation, et un autre individu qui se trouvait au quai aux fruits. Ils lui ont tiré trois coups de revolver et se sont enfuis vers la rive d'Algier.

Hommage au Col. E. E. Chubbuck.

Un incident intéressant s'est produit hier au Bureau du Revenu intérieur, à la Banane, Département des Douanes. Des amis du colonel Chubbuck s'y étaient réunis pour lui offrir un magnifique parapluie à manche d'ivoire surmonté d'une pomme d'argent ciselé. Sur cette pomme était gravé le monogramme "E E C., de la part de ses amis, 1er janvier 1894."

L'offrande a été faite par M. W. G. McConnell, l'ami des enfants, qui l'a accompagnée de quelques paroles affectueuses. Il a terminé sa petite allocution en disant : "M. Chubbuck, vous savez que la meilleure épreuve, laquelle on puisse soumettre un parapluie pour juger s'il est bon, est de le mouiller."—Parfaitement, a riposté sur le champ M. Chubbuck, en soumettant les "boys" à cette épreuve.

Le comité qui a choisi le présent se composait de MM. C. L. Uhlorf, Robert M. Brunet et A. M. Delavallade.

MENUS FAITS.

Sam Mitchell qui est accusé d'avoir tué Abe Branford, a été envoyé devant la cour criminelle.

La feu a causé hier matin à 3 heures pour $5 de dommages au No $140 de la rue Bienville.

—Un cheval attelé à un wagon a entraîné celui-ci contre un char de la rue Magazine. Le véhicule a été endommagé pour $5.

MUNN & Co. PATENTS
After Forty years' experience in the Patent Business. Over One Hundred Thousand applications have been prepared by us for inventors in the United States and Foreign countries. Hand-book about the Patent Laws, Patents, Trade-Marks, Copyrights, sent free. Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the Scientific American, the largest, most widely circulated and most influential newspaper of its kind. Weekly, $3.00 a year. Specimen copies and Hand-Book about Patents sent free. Address MUNN & CO., Publishers Scientific American, 361 Broadway, New York.

BULLETIN PIANOS.

Venez nous voir à notre nouveau magasin,
118 RUE ROYALE.
Vous n'y trouverez que des instruments de première classe.
LUDDEN & BATES,
Southern Music House.
20 déc—3m

Télégraphique.

Une tragédie au Texas.

Pendant un bal qui avait lieu à Cedar, une petite localité du Texas, trois personnes ont été tuées et une quatrième a été mortellement blessée. Deux danseurs qui étaient ennemis se sont pris de querelle et l'un d'eux a tiré sur l'autre, le tuant sur le coup.

Une autre personne ayant fait quelques remarques par la femme, elle a été à son tour atteinte par le meurtrier qui l'a étendue à ses pieds d'un coup de revolver.

C'est alors qu'a commencé une véritable fusillade. Tous ceux qui étaient armés y ont pris part et une femme a été tuée et trois autres blessées à la tête et ses jours sont en danger.

Plusieurs personnes ont été blessées, mais moins grièvement.

Le meurtrier a été arrêté et enfermé à la prison du comté.

Le canal de Manchester.

La ville de Manchester vient de célébrer l'inauguration du canal qui porte son nom. L'enthousiasme de la population a été très grand et les navires qui sont entrés dans la ville après un voyage de trois heures, ont été accueillis par des acclamations de plus de 100,000 personnes. Le canal réunit Eastham à Manchester et les plus gros navires peuvent arriver maintenant dans cette ville naturellement par cette voie.

On calcule aussi qu'il passera par ce canal au moins 100,000 tonnes de sucre.

Le succès financier de cette entreprise est assuré.

Le capital qui a été consacré à la création du canal est de 16 millions de livres sterling.

Les Anarchistes.

Une dépêche de Paris annonce que la police a fait des descentes dans les quartiers anarchistes de plusieurs villes de France et qu'elle a saisi les fonds du journal le Père Peinard. Elle a fait aussi une perquisition dans la demeure d'Elysée Reclus, un frère de Paul Reclus, qui a disparu depuis l'attentat du Palais Bourbon.

Au Havre, la police a fait des perquisitions dans 11 maisons, où elle a trouvé des documents, des lettres et pour 1,500 francs de titres volés. Trois anarchistes ont été lî y a quelque temps arrêtés pour le vol de ces valeurs. Cinq anarchistes ont été arrêtés dans le département de la Seine Inférieure. A Brest, les gendarmes ont cru entendre un fusil, ont cerné la demeure d'un anarchiste et ont opéré l'arrestation d'un nommé Munier et de trois autres. Trois femmes ont aussi été arrêtées. Munier a déjà été emprisonné pour incitation à la révolte.

A Troyes, on a arrêté cinq anarchistes et la quantité d'explosifs, à Montsinçon en a arrêté cinq.

Le Président Carnot a reçu le premier janvier, le corps diplomatique et le nonce du Pape. Celui-ci a fait des vœux pour la prospérité de la France. Le président a répondu qu'il salluait la nouvelle année avec confiance et avec l'espoir qu'elle resserrerait les liens de la famille humaine, et permettrait la réalisation de ce rêve but, le bien-être moral et matériel des peuples. Il a ajouté, a-t-il dit, à un autre aimé l'ordre, la liberté et la justice. Elle désire sincèrement la paix et la concorde internationale.

—Une autre bombe a fait explosion devant la demeure d'un boulanger qui avait combattu les grévistes pendant la récente grève des boulangers. La police a opéré une descente dans le domicile des cinquante anarchistes et a fait trente quatre arrestations.

Le feu à Boston.

Il y a eu le premier janvier à Boston un grand incendie qui a détruit le Globe Theatre. Le feu a pris à 3 heures du matin et toutes les pompes dont on a pu disposer ont été employées à protéger les immeubles voisins. On estime les pertes causées par la seule destruction du théâtre, à $500,000. Au moment où la dépêche a été envoyée, la ville était embrasée d'une lueur pourpre et couverte d'étincelles et de flammèches que le vent dispersait dans toutes les directions.

En Russie.

On annonce que les troupes russes du district de Kief ont déjà été mandées du nouveau tout et que l'on a hâté la manufacture de celui-ci, afin d'opérer la rebati tion le plus tôt possible. La gazette agricole fait des prédictions peu rassurantes pour l'année 1894, par suite de l'absence de neige et du peu de rigueur de l'hiver. Elle dit qu'une famine n'est pas impossible.

M. de Giers, ministre des affaires étrangères est dangereusement malade.

L'affaire d'Aigues-Mortes.

Le verdict rendu à Angoulême contre les ouvriers impliqués dans l'affaire d'Aigues-Mortes a indigné la population italienne, et celle de Gênes s'est réunie devant le consulat de France et a détruit à coups de pierres l'écusson qui est surmonte la porte.

La police a dispersé la foule et opéré deux arrestations.

Le Conseil municipal a exprimé au Consul ses regrets de ce qui s'était passé.

Le roi Humbert ayant eu l'occasion de répondre aux ministres et aux sénateurs qui étaient venus lui présenter leurs compliments de nouvel an, a dit qu'il croyait à la possibilité de venir en aide aux Siciliens.

Il a dit aussi qu'il croyait au maintien de la paix en Europe et que l'Italie en profiterait pour s'occuper des questions de politique intérieure.

Au Mexique.

Une dépêche de Torreon, Mexique, annonce que la petite vérole y sévit à l'état épidémique. On en a déjà constaté 110 cas et on en a enregistré 225 à Lerdo. Les autorités fédérales de Mexico ont été prévenues et on leur a demandé de rendre la vaccination obligatoire.

Le Président Diaz a décidé que le général révolutionnaire Canuto Neri ne serait pas traduit devant une cour martiale, et il a même déclaré qu'il ne subirait aucune punition. Ses complices sont encore détenus

Behanzin.

Les dernières dépêches reçues du Dahomey disent que le général Dodds a refusé à Behanzin l'autorisation de résider à Whydah et qu'il lui a accordé vingt jours pour se rendre.

Incendie.

Presse Associée—

2 janvier—Un désastreux incendie a éclaté à Buffalo dans la soirée du 1er janvier. Le feu a pris dans une pension privée, au rez-de-chaussée se trouvait un café et les étages supérieurs étaient des chambres à coucher, on pitoit des petits cabinets lorsque le feu a été découvert, il avait pris de telles proportions que les pensionnaires de la maison ont eu grand peine à s'enfuir. Il n'y avait pas d'échelles le long des murs ainsi que le prescrit la loi pour dans les immeubles à plus de deux étages, et deux personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées ou brûlées.

Ratification du traité.

2 janvier.—On écrit de Bucharest que le traité avec l'Allemagne a été ratifié et que le Parlement a ajourné sa session au 21 janvier.

Accident de chemin de fer.

2 janvier—Une dépêche de Lawrance, Kansas, annonce qu'une collision s'est produite entre deux trains sur la ligne du Union Pacific et que tout un chargement de porcs a péri dans les flammes qui ont détruit les débris des wagons, un porte ayant mis le feu à ceux-ci. Cinq hommes ont été blessés.

Arrestations d'Anarchistes.

2 janvier—On vient d'opérer à Sarcelonne une arrestation très importante.

La police avait en jusqu'ici sous sa surveillance la plupart des anarchistes, mais les chefs avaient réussi à se soustraire à la surveillance aussi bien qu'aux recherches.

Immédiatement après l'attentat du théâtre du Lycée, un individu que l'on soupçonnait d'en être l'auteur quitta la ville de Barcelone et c'est en vain que l'on essaya de retrouver ses traces.

Il était parfaitement au courant des démarches de la police et bien des fois il a échappé aux agents au moment où ils allaient mettre la main sur lui. Une enquête fut ordonnée, et elle eut pour résultat la déportation de plusieurs membres de la police secrète de Barcelone. Lorsque la police s'est trouvée débarrassée de ces traîtres, elle a opéré plusieurs arrestations, mais Francli, le fameux anarchiste qu'il a cherchait depuis longtemps, restait introuvable.

On le savait capable de mettre à exécution n'importe quel projet ; on savait qu'il était le chef par excellence parmi les chefs anarchistes espagnols. Il avait déjà conçu le projet de faire sauter une partie de la prison de Barcelone, dans laquelle se trouvait enfermés une bande d'anarchistes. Son plan fut éventé par la police et il échoua. Après bien des recherches et avec une patiente digne de succès, la police a enfin découvert la retraite de l'anarchiste. Il habitait dans un des quartiers les plus respectables de la ville.

Toutes les mesures ont été prises pour ne pas laisser échapper cette proie, et dans la journée, des agents en civils ont été envoyés par groupes dans le voisinage de la maison jusqu'à ce que celle-ci se trouvait complètement cernée.

A l'heure fixée pour la capture, un détachement de police en uniforme a été envoyé sur les lieux.

Peu à peu, les mailles du filet ont été resserrées, et les agents sont entrés dans la maison. Les plus braves se sont enfoncé la porte de l'appartement occupé par l'anarchiste et le revolver au poing se sont précipités vers lui. Bien que pris à l'improviste, il a eu le temps de tirer son revolver, et il a visé celui des agents qui lui paraissait conduire les autres, mais changeant subitement d'avis, il a tourné son arme contre lui-même et s'est tiré un coup de revolver sous le bras.

Les agents se sont précipités sur lui pour lui arracher son arme. Il a offert une résistance désespérée et lorsque la représentante de la loi sont parvenus à se rendre maîtres de lui, ils étaient couverts de sang. Le croyant dompté et trop faible pour pouvoir résister plus longtemps, ils ont voulu le fouiller, mais l'adroitcite devinant leur intention a tiré de sa poche une fiole de poison que l'on a réussi à lui arracher au moment où il allait la porter à sa bouche.

Il s'est mis alors à jurer et à insulter les agents, et lorsqu'il a été amené devant le magistrat, il s'est montré très violent et a continué à proférer des menaces. Il a avoué sa complicité dans l'attentat du théâtre du Lyrée et a exprimé le regret que les victimes n'aient pas été plus nombreuses, et que sa capacité le mit dans l'impossibilité de se livrer à de nouveaux attentats.

Il dit que la société doit être remaniée, n'importe quel prix, même si pour atteindre ce but il faut que les populations pataugent dans le sang. Le prisonnier qui avait réussi à se blesser, a été mis entre les mains d'un docteur afin qu'il fut mis hors de danger et que la justice put suivre son cours.

Les médecins ont déclaré sa blessure grave, mais ils pensent qu'ils réussiront à le sauver. Lorsque son état le permettra il sera transféré à Barcelone, où il passera immédiatement en jugement.

A Paris, deux anarchistes du nom de Wagner et Lasselace ont été arrêtés.

Le choléra.

2 janvier — Le choléra continue ses ravages à St-Pétersbourg. Les écoles ont été fermées.

Crise de Cabinet.

2 janvier—On annonce de Belgrade qu'il vient d'y avoir une nouvelle crise de Cabinet, et que le prochain ministère sera recruté parmi les membres du parti modéré.

La question de Hawaii.

2 janvier—Le sous-comité des affaires étrangères s'est réuni de nouveau et a repris son enquête sur l'affaire de Hawaii.

Chronique de partout

2 janvier.—Tous les ouvriers sans travail de la ville de Cleveland, O., se sont présentés à l'Hôtel de Ville et ont demandé de l'ouvrage. Ils étaient accompagnés de plus de 100 femmes qui pour la plupart portaient des enfants dans leurs bras. Lorsqu'ils ont été informés qu'on ne pouvait pas leur procurer de l'ouvrage, ils sont devenus furieux et l'un des chefs de la bande a déclaré si on ne pouvait pas les occuper ils démoliraient l'hôtel de ville. La police a dispersé la foule.

Toutes les sociétés de bienfaisance de la ville s'occupent de soulager ces ouvriers sans emploi, mais elle n'y parviennent qu'imparfaitement et la misère est grande.

—On écrit de Higginson, Ark, que la chaudière de la locomotive d'un train de marchandises a fait explosion et que trente wagons chargés de bestiaux ont déraillé et ont été démolis. Le serre-freins a été tué, le chauffeur mortellement blessé, et le mécanicien gravement atteint.

—2 janvier.—Une poudrière a fait explosion aujourd'hui à Roxbury, Mass., et trois hommes ont été tués et plusieurs blessés.

Balandard reproche à son fils quelques bêtises et conclut :

—Mon aussi, j'ai été jeune, sapristi ! Malheureusement, cela n'a pas continué !

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1893.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année :

DE TOUS LES ECRIVAINS FRANÇAIS DU XIXème SIECLE, PROSATEURS OU POETES, QUEL EST CELUI QUI VOUS PLAIT LE PLUS, ET POUR QUELLES RAISONS.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement *sur le recto et les lignes ;* ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du concurrents qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

A la présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 795.

Lemice-Terrieux commencerait-il une tournée en province ?

Un mauvais plaisant